FAQ réouverture du lycée aux enseignements

(actualisée le 19 mai 2020 à 13h)

1-Quand le retour au lycée sera possible pour les élèves?

La décision du gouvernement doit être prise à la fin du mois de mai. Dans ce cas, les élèves et leurs familles seront informés des modalités précises. L'application du protocole est consultable sur le site du lycée.

2- Les conseils de classe sont-ils maintenus ?

Toutes les instances sont maintenues, dont les conseils de classe. Ils se déroulent au lycée dans le respect des règles sanitaires mais peuvent aussi se tenir de manière dématérialisée en fonction de la situation sanitaire.

3-L'internat sera-t-il ouvert à partir du dimanche soir ?

Non, les internes seront accueillis à partir du lundi matin

4- Comment se dérouleront les repas ?

Pour les demi- pensionnaires, le repas du midi sera possible sur inscription. Le restaurant scolaire ne sera pas accessible. Des paniers repas seront accessibles dans un endroit dédié pour le repas.

Les internes prendront leur petit déjeuner et le repas du soir au restaurant scolaire. Le repas du midi sera distribué au self (?) et chaque interne ira le manger dans sa chambre.

5- Combien d'internes y aura –t'il par chambre ?

Chaque interne sera seul dans sa chambre. Les sanitaires seront individualisés

6- Quel sera l'emploi du temps des internes ?

L'emploi du temps sera celui indiqué sur pronote. Il sera établi afin de comporter le moins de 'trous' possible.

7- **Comment sont organisés les emplois du temps** ?

Le principe est 1 élève – 1 salle par jour. Exception : Pour les spécialités de première générale et de terminale STMG pour lesquels un espace nettoyé supplémentaire sera mobilisé par spécialité.

Les cours seront organisés par blocs de 2 heures et échelonnées tant dans leur entrée que dans leur sortie. Ainsi le lycée fonctionnera sans sonnerie sur cette période.

8- **Je suis élève, devrais-je venir au lycée avec un masque ?**

Le port du masque est obligatoire pour les élèves comme pour les personnels. Pour chaque jour, chaque élève amène deux masques. Pour les élèves n'ayant pas de masques, le lycée pourra en fournir selon son stock au moment de la demande.

9**- Que se passe-t-il si je ne respecte pas les mesures mises en œuvre dans le protocole** ?

Le contexte actuel impose à chacun de nouvelles pratiques (port du masque, lavage de main, distanciation physique, ….), mais aussi de nouvelles habitudes (circuit au sein du lycée par exemple).

Ces mesures n'ont qu'un seul objectif : se protéger mais aussi protéger les autres. Leur application repose sur la responsabilisation de chacun à les appliquer à la lettre.

Dans l'hypothèse d'une réouverture du lycée pour les enseignements, celui-ci se fera sur la base du volontariat, après avoir pris connaissance des mesures en place. Si après des rappels à l'ordre, il est constaté un non-respect de ces mesures, il sera demandé à ce que l'élève suive l'enseignement à distance.